



**FORMULAIRE POUR LE RAPPORT FINAL  
POUR  
LE PROJET SOUTENU PAR LAWACC**

Ce document est désigné pour le rapport final du projet. Il consiste de 2 parties: a) Rapport Narratif; b) Rapport Financier.

Vous devrez faire référence à votre Formulaire de Demande, le Contrat avec la WACC, et votre relevé de compte bancaire lorsque vous complétez ce formulaire. Nous vous prions de le renvoyer ainsi que les documents et matériels d'appui à la WACC. Répondez aux questions aussi complètement que possible.

**LE RAPPORT NARRATIF**

<b>1. Titre du projet:</b> (comme il apparaît dans le contrat)	<b>Appui à la défense et à la protection des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.</b>
<b>2. Numéro de référence du projet:</b> (comme il apparaît dans le contrat)	<b>1410</b>
<b>3. Nom complet de l'initiateur du projet:</b>	ASSOCIATION ESPOIR VIVRE ENSEMBLE (EVE)
<b>4. Adresse complète:</b>	02 BP :1309 Porto-Novo (République du Bénin) Quartier Djégan-Kpèvi, Porto-Novo (République du Bénin)
<b>5. Nom du pays:</b>	<b>Republique du Bénin</b>
<b>6. Période où le projet a été exécuté:</b> (from month/year to month/year)	1er Aout 2011 à 30 Juillet 2012
<b>7. Subvention reçue pour le projet:</b>	<b>Montant en monnaie locale: 5.641.090 FCFA</b> <b>Montant en Euros : 8.600 EURO</b>
<b>8. Date(s) de réception de la subvention pour le projet:</b> (comme sur votre relevé bancaire) 1 <sup>ère</sup> remise 2 <sup>ème</sup> remise	<b>29 Juillet 2011</b>

## **9. Activités**

Donnez un résumé des activités principales effectuées pendant la période de ce rapport en comparaison avec celles qui avaient été planifiées. En cas de changements des objectifs originaux, expliquez les raisons.

### **Les objectifs du projet subventionné par la WACC sont :**

- Traduire en 04 principales langues locales et multiplier en 500 exemplaires le texte de loi *N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin* ;
- Organiser un atelier de formation de 02 jours sur la loi qui réunira 20 journalistes et 30 PVVIH (15 hommes et 15 femmes) ;
- Organiser un atelier de plaidoyer à l'endroit de 50 leaders communautaires pour une prise de conscience des droits des PVVIH et susciter leur soutien aux PVVIH ;
- Réaliser 50 émissions radios en vernaculaire sur la loi concernant le droit et le devoir des PVVIH, le rôle de la communauté dans le respect des droits des PVVIH afin de lutter contre la stigmatisation et le rejet ;
- Organiser 04 séances de vulgarisation de la loi dans 12 associations de PVVIH.

### **Veillez décrire en détail les activités du projet qui ont été exécutées, telles que le contenu de la production, les programmes, les ateliers ou la formation.**

- Séances d'évaluation des connaissances des animateurs de radios locales, des leaders communautaires sur la stigmatisation liée au PVVIH et OEV ;
- Traduction et multiplication du texte de loi *n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin* : ce texte a été traduit en 04 principales langues locales, multipliés et distribué aux PVVIH et la population lors des séances de sensibilisation sur le contenu de cette loi.
- Formation de 20 journalistes et de 30 PVVIH sur la lutte contre la stigmatisation et l'appropriation du contenu de la loi *n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin* : cette activité consiste à renforcer les capacités des participants (PVVIH et animateurs de radios communautaires) sur les techniques de communications en IEC/CCC/ dans le domaine du VIH/SIDA, la lutte contre la stigmatisation et le contenu de la loi citée

- plus haut en vue de les outiller à contribuer activement à la lutte contre la stigmatisation et favoriser l'intégration socio-économique des personnes vivant avec le VIH.
- Organisation d'un atelier de plaidoyer à l'endroit de 50 leaders communautaires pour une prise de conscience des droits des PVVIH et susciter leur soutien aux PVVIH ;
  - Réalisation de 50 émissions radios : Cette activité vise à renforcer la vulgarisation du texte de loi n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin à travers les chaînes de radios locale où chaque article du texte est exposé et expliqué en langues locales. Cette activité est réalisée par les PVVIH et les animateurs de radios formés.
  - Sensibilisation des membres d'association sur le contenu de la loi : cette activité consiste à faire connaître aux PVVIH l'existence de la loi n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin qui les protège et qui fait aussi ressortir leurs obligations en tant que PVVIH.

**9.1 Si le projet est un atelier, un séminaire ou une consultation, attachez la liste des participants, les sujets/thèmes des exposés et tout rapport, déclaration ou livre publié.**

Il s'agit d'un projet d'IEC/CCC sur la lutte contre la stigmatisation dont les termes se résument comme suit :

**Les thèmes à aborder lors de la formation et des débats :**

- Genre, Droits et développement, et empowerment des femmes ;
- Communication pour la promotion des droits humains, des droits de la femme ;
- Stigmatisation et la discrimination envers les PVVIH et ses implications juridiques, économiques et sociales ;
- Rôle de la femme dans le développement économique d'une nation ;
- Les droits humains et droits des PVVIH à la communication ;
- Rôles des genres et stratégies de réduction de la stigmatisation et la discrimination des PVVIH et OEV ;

- Rôles des radios locales et stratégies de lutte contre stigmatisation et la discrimination des PVVIH et OEV ;
- Exposé sur le contenu de la loi N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin.

**Communications/Thèmes à aborder lors du plaidoyer avec les leaders communautaire**

- Réponse communautaire dans la lutte contre les stigmatisations et discriminations envers les PVVIH ;
- Rôles des leaders communautaires dans la lutte contre les stigmatisations et discriminations envers les PVVIH ;
- Soutien des personnes vulnérables par les leaders communautaire : Cas de l'Association des Eglises Evangéliques du Bénin ;
- Témoignage de femmes VIH+ victimes de la stigmatisation et de la discrimination ;
- Exposé sur le contenu de la loi N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin.

**N.B** : Nous vous transmettons par voie postale, un exemplaire du livret traduit sur la loi N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin.

**9.2 Si le projet est essentiellement un achat d'équipement, décrivez quel genre d'impact/changement l'équipement apporte aux bénéficiaires.**

Il ne s'agit pas d'achat d'équipements.

**10. Le projet était-il réussi? (Si possible, donnez des indicateurs mesurables)**

Le projet a réussi avec les indicateurs suivants :

- 02 séances d'évaluation des connaissances des animateurs de radios locales, des leaders communautaires sur la stigmatisation liée au PVVIH et OEV réalisées ;

- Le texte de loi n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin traduit en 04 langues locales.
- 20 animateurs de radios communautaires et 30 PVVIH formées sur les techniques de communication en IEC/CCC pour un changement de comportement en matière de VIH/SIDA, la lutte contre la stigmatisation et l'appropriation du contenu de la loi n°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin;
- 51 leaders communautaires ont effectivement participé à l'atelier de plaidoyer et se sont impliqués dans la lutte contre la stigmatisation et le soutien aux PVVIH ;
- 50 séances d'animations éducatives de la population à travers les émissions radiophoniques réalisées;
- 06 séances de vulgarisation de loi organisée par association de PVVIH ;
- 12 Associations de PVVIH sensibilisées ;
- 02 groupes de soutien aux PVVIH sont constitués dans chaque localité par leaders communautaires pour soutenir et faire accroître les connaissances dans la communauté au sujet du mal fait par la stigmatisation et la discrimination envers les PVVIH et OEV.

### **11. Bénéficiaires du projet**

Décrivez les bénéficiaires directs du projet et indiquez le nombre de femmes et d'hommes. Mentionnez aussi tous les bénéficiaires indirects.

#### **Les bénéficiaires directs sont:**

- 840 PVVIH de notre association
- Environ 5000 PVVIH membre des autres associations avec un taux de femme compris entre 80 et 87%
- Environ 20000 Orphelins et autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA
- 20 animateurs de radios locales (10 hommes et 10 femmes)
- Au moins 50 leaders communautaires et autres personnes clés (25 hommes et 25 femmes)
- 30 PVVIH (10 hommes et 20 femmes)

#### **Les bénéficiaires indirects**

Environ 20000 familles et parents des PVVIH

**12. Comment ont réagi les bénéficiaires aux activités du programme? Quels étaient les impacts du projet et les différents effets sur les femmes et les hommes ayant pris part au projet?**

Les bénéficiaires ont accueilli avec joie le projet qui est venu d'une part renforcer les capacités des animateurs radios, des leaders communautaires et de la communauté sur les questions du VIH et stigmatisation et le rôle des médias et de la communauté dans ce combat, d'autres parts il a permis aux PVVIH d'être mieux informés sur leurs droits et obligations. Ils étaient tous heureux de savoir qu'ils ont un rôle à jouer dans la défense des droits des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA. Ce projet a contribué fortement à un changement de comportement des groupes cibles face au VIH et stigmatisation. En effet, on peut noter la naissance de groupes de soutiens communautaires aux PVVIH et OEV. Certaines femmes VIH+ victimes de stigmatisation commencent à retrouver l'estime de soi et l'espoir de vivre car sont désormais soutenus par leur conjoint et parents proches. Certains maris ont conseillé à leur femmes d'adhérer à notre association pour suivre régulièrement les séances de groupe de parole et d'éducation thérapeutique, d'autres nous appellent pour savoir quelle attitude adopter face à telle ou telle situation. La communauté est désormais plus ouverte aux PVVIH. 06 foyers chrétiens dissous à cause du VIH sont restaurés car chacun connaît désormais ses droits et devoirs.

**13. Résultats et conséquences immédiats du projet: Qu'est-ce que votre projet a réalisé et qu'est ce qui a changé?**

- La loi N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin est traduite en 500 exemplaires dans 04 principales langues locales ;
- 20 journalistes et 30 PVVIH (15 hommes et 15 femmes) sont formés sur les questions de VIH et stigmatisation et l'appropriation du texte de loi ;
- Un atelier de plaidoyer est organisé à l'endroit de 50 leaders communautaires pour une prise de conscience des droits des PVVIH et susciter leur soutien aux PVVIH ;

- 50 émissions radios sont réalisées dans le vernaculaire sur la loi concernant le droit et devoir des PVVIH, le rôle de la communauté dans le respect des droits des PVVIH afin de lutter contre la stigmatisation et le rejet ;
- 04 séances de vulgarisation de la loi sont organisées dans 12 associations de PVVIH.

***Conséquences immédiates du projet :***

- L'appropriation par la communauté locale de ce texte, ce qui a induit une compréhension et un changement de comportement face au VIH.
- La prise de conscience, l'engagement et l'implication des animateurs radios et des PVVIH dans la lutte contre la stigmatisation.
- La prise de conscience, l'engagement, l'implication et le soutien des leaders communautaires dans la lutte contre la stigmatisation.
- L'appropriation du texte de loi par la communauté touchée et la maîtrise des questions relatives à la stigmatisation.
- La naissance des groupes de soutien aux PVVIH/OEV.
- L'amélioration du statut des PVVIH dans la communauté.

Si votre projet a réalisé des médias, envoyez une copie exemplaire d'audio/video cassettes, CD, VCD ou DVD et étiquetez-la avec le titre, la durée, la langue et la date de production. Si vous pouvez, envoyer des photos avec des légendes informatives (photos digitales, si possible), journaux, clips radio, liens aux pages d'accueil, etc.

## **14. Evaluation**

### **14.1 Quels étaient les résultats de l'évaluation du projet?**

Les résultats de l'évaluation du projet se présentent comme suit :

- La loi N°31 *du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin* est traduite en 500 exemplaires dans 04 principales langues locales ; ce texte de loi est distribuer dans la communauté et au sein des associations de PVVIH.
- 20 journalistes et 30 PVVIH (15 hommes et 15 femmes) sont formés, métrisent les questions de VIH et stigmatisation et se sont appropriés le texte de loi ;
- Un atelier de plaidoyer est organisé à l'endroit de 50 leaders communautaires et nous avons noté une prise de conscience sur les questions relatives à la lutte

contre la stigmatisation, les droits et obligations des PVVIH ce qui a induit leur soutien aux PVVIH/OEV ;

- 50 émissions radios sont réalisées dans le vernaculaire sur la loi concernant le droit et devoir des PVVIH, le rôle de la communauté dans le respect des droits des PVVIH afin de lutter contre la stigmatisation et le rejet ;
- 04 séances de vulgarisation de la loi sont organisées dans 12 associations de PVVIH. Les PVVIH connaissent leur droit et devoirs en matière de VIH/SIDA.

**14.2 Quels étaient les défis, difficultés, et/ou échecs dans la réalisation du projet? Expliquez comment vous avez adressé ces sujets**

- La mobilisation des leaders religieux et chefs traditionnels n'a pas été chose facile. Il a fallu que l'équipe de l'ONG face des visites mêmes nocturnes pour les sensibiliser sur la pertinence du sujet à aborder. Aussi grâce au dynamisme de nos animateurs et l'engagement des leaders chrétiens nous avons organisé des *réunions d'explication, nous avons pu réussir à les convaincre*
- Le choix des animateurs radios et des radios vu le nombre d'animateurs radio compétent et de radios locale, ce choix n'a pas été facile ; nous avons pu opéré ce choix en tenant compte d'un certains nombres de critères dont la compétence dans le domaine du VIH/SIDA.
- D'autres associations nous sollicitent pour animer les séances de vulgarisation aussi bien dans leur association que dans leur communauté.

**15. Autres commentaires, si vous en avez.**

Nous pensons que la connaissance des droits humains est capitale. Ignorer ses droits et obligations est un danger. Le présent a été d'une très grande importance pour nous, pour les PVVIH et leur communauté en sens qu'il a permis aux un et autres d'être désormais mieux outillés pour lutter contre la stigmatisation faite aux PVVIH. Nos actions ne se sont pas arrêtées puisque nous sommes chaque jour sollicités par d'autres associations et radios communautaires pour animer les séances sur la lutte contre la stigmatisation tout en nous basant sur le texte de loi N°31 du 10 Avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en république du Bénin.

**16. Nom de la personne qui a soumis le rapport: da SILVEIRA Kafui**

**Position:** Chargé de Programme

**Date:** 20 Août 2012

**Signature:**

